

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPES),
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES et des CAFEP-CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 19 février 2026 nommant le jury du concours externe du CAPES et du CAFEP-CAPES, section langues régionales : catalan, pour la session 2026,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour la troisième épreuve écrite d'admissibilité à options du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

Mme Soledad ARCAS JORDA
Professeure agrégée

Mme Anne-Lise BLANC
Professeure des universités

Mme Léa COUDERT GREIN
Professeure certifiée

M. Vincent DAREYS
Professeur agrégé

Mme Raphaëlle DEBACQ
Professeure certifiée

M. Nicolas MARTY
Professeur des universités

Académie de MONTPELLIER

Académie de MONTPELLIER

Académie de MONTPELLIER

Académie de MONTPELLIER

Académie de MONTPELLIER

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU